



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/823

S/20275

17 novembre 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session

Points 37 et 40 de l'ordre du jour

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 17 novembre 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration publiée le 16 novembre 1988 par le Ministère des affaires étrangères de la République d'Indonésie concernant la reconnaissance par le Gouvernement indonésien de l'Etat palestinien indépendant (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 37 et 40 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Nana S. SUTRESNA

ANNEXE

Déclaration publiée le 16 novembre 1988 par le Ministère des affaires étrangères concernant la reconnaissance par le Gouvernement indonésien de l'Etat palestinien indépendant

Le Gouvernement et le peuple indonésiens accueillent avec satisfaction et approuvent a décision prise le 15 novembre 1988 par le Conseil national palestinien, qui a proclamé la création d'un Etat palestinien indépendant.

La décision du Gouvernement de la République d'Indonésie reconnaissant l'Etat palestinien indépendant est entièrement conforme à l'appui que l'Indonésie n'a cessé d'apporter à la lutte menée par le peuple palestinien pour réaliser son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat souverain et indépendant en Palestine.

Cet appui du Gouvernement indonésien est en harmonie avec les nobles idéaux inscrits dans le Préambule de la Constitution de la République d'Indonésie datée de 1945, qui stipule que l'indépendance est le droit souverain de toutes les nations et que le colonialisme doit donc être aboli dans le monde.

Le Gouvernement et le peuple indonésiens sont convaincus que cet événement apportera une contribution concrète à l'instauration de la paix dans la région de l'Asie occidentale et dans le monde entier.
